

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le VENDREDI 21 SEPTEMBRE, à 17 h 04, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 03).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique (arrivée à 17 h 28 au Rapport n° 18/4-008) / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte (arrivée à 17 h 18 au Rapport n° 18/4-003) / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLLOT Nicole (arrivée à 17 h 15 au Rapport n° 18/4-002) / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka (arrivée à 17 h 19 au Rapport n° 18/4-003) / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 47 au Rapport n° 18/4-016) / ANILHA Fernande / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004) / LATRA Sylvie / VITRY Faouzia / HO-SHING Cynthia (arrivée à 17 h 13 au Rapport n° 18/4-001)

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

CLAIN Claudette

CHOPINET Gérard

VOLIA-GARNIER Laetitia

par FONTAINE Gabrielle

par CADJEE Ibrahim

par SILOTIA William

par LOWINSKY Jacques

À partir de son départ à 18 h 42 au Rapport n° 18/4-031

JAVEL François

par LESCAT Michel

Pour toute la durée de la séance

DUCHEMANN Yvette

LOYHER Jeanne

ALI Laïnati

par HOAREAU Jean-François

par MAILLOT Gérald

par ARLANDON Corine

À l'arrivée de son mandataire à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 43 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition du Maire, le Rapport n° 18/4-066 relatif à des changements de dénominations de voies a été inscrit en ordre du jour de séance complémentaire.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 18/4-021
ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)		
BOMMALAIS Geneviève			
FONTAINE Gabrielle			
HOAREAU Jean-François			
LESCAT Michel			
MAMODE Nourjhan			
VITRY Faouzia			
HUBERT Richenel			
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
EUPHRASIE Didier	(délégués / Ville)	au titre du SIDÉO	Rapport n° 18/4-042
MARCHAU Jean-Pierre			
LOWINSKY Jacques	- titulaires -		
MAILLOT Gérald			
KICHENIN Virgile			
BOMMALAIS Geneviève	- suppléants -		
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-045
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-046
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-047
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-048
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-049
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-051
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/4-057
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-058
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-059
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/4-063
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	

CCAS... Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis  
PRUNEL Projet de Rénovation urbaine Nord-Est-Littoral  
SIDR Société immobilière du Département de la Réunion  
ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion

SIDÉO Syndicat d'Exploitation d'Eau océanique  
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de la Réunion  
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(1) à (5) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180921-184010-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2018  
Date de réception préfecture : 01/10/2018

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

<b>Élus</b>	<b>Horaires</b>	<b>Remarques</b>
DOKI-THONON Lisianne	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HO-SHING Cynthia	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HUMBLLOT Nicole	arrivée à 17 h 15	au Rapport n° 18/4-002
HOARAU Brigitte	arrivée à 17 h 18	au Rapport n° 18/4-003
BAREIGTS Éricka	arrivée à 17 h 19	au Rapport n° 18/4-003
MOREL Jean-Jacques	arrivé à 17 h 21	au Rapport n° 18/4-004
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 28	au Rapport n° 18/4-008
FOURNEL Dominique	arrivé à 17 h 47	au Rapport n° 18/4-016
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 20 à 18 h 22	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-023
ARLONDON Corine	sortie de 18 h 20 à 18 h 27	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-024
BAREIGTS Éricka	sortie de 18 h 21 à 19 h 29	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-044
HO-SHING Cynthia	sortie de 18 h 42 à 18 h 59	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/3-035
HUBERT Richenel	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
TÉCHER Régis	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
LOWINSKY Jacques	sorti de 18 h 44 à 18 h 54	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-033
CADJEE Ibrahim	sorti de 18 h 53 à 18 h 56	du Rapport n° 18/4-032 au Rapport n° 18/4-034
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 56 à 19 h 01	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-036
LATRA Sylvie	sortie de 18 h 57 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-037
CADJEE Ibrahim	sorti de 19 h 00 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/4-038
ARLONDON Corine	sortie de 19 h 00 à 19 h 12	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-041
BARDINOT Sonia	sortie de 19 h 05 à 19 h 20	du Rapport n° 18/4-039 au Rapport n° 18/4-043
BELDA David	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
MÉLADE Thierry	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 19 h 07 à 19 h 30	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-045
ADAME Brigitte	sortie de 19 h 18 à 19 h 22	du Rapport n° 18/4-042 au Rapport n° 18/3-044
JAVEL François	parti à 18 h 42	au Rapport n° 18/4-031 (procuration à LESCAT Michel)
HUBERT Richenel	parti à 19 h 26	au Rapport n° 18/4-044

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 43 sur 55.

**OBJET**        **Budget de la Régie Affaires funéraires**  
Bilan/ Rapport d'Activité 2017

---

L'article L. 2223-19 du Code général des Collectivités territoriales institue le service extérieur des pompes funèbres comme mission de service public pouvant être assurée directement par la commune (en régie) ou dans le cadre d'une délégation de service public. Elle peut, aussi, être assurée par toute entreprise ou association ayant reçu l'habilitation prévue par l'article L. 2223-23 du CGCT. Cette mission doit être clairement séparée de l'exercice des pouvoirs du Maire, en matière de police administrative.

Par Délibérations n° 99/2-34 et 99/2-35 du 24 mars 1999, vous avez défini les activités suivantes comme activités de service public confiées à la Régie municipale des Affaires funéraires de la Commune :

- le fossoyage,
- la gestion du Crématorium et Funérarium de Primat.

Je vous demande de prendre acte du Rapport d'Activité de la Régie Affaires funéraires pour l'exercice 2017, concernant ces deux activités.

**OBJET**      **Budget de la Régie Affaires funéraires**  
Bilan/ Rapport d'Activité 2017

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Affaires funéraires ;

Vu le RAPPORT N°18/4-010 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame ISIDORE Marylise - 14ème adjointe au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Prend acte du Rapport d'Activité de la Régie Affaires funéraires pour l'exercice 2017.

# RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES DE LA VILLE DE SAINT DENIS

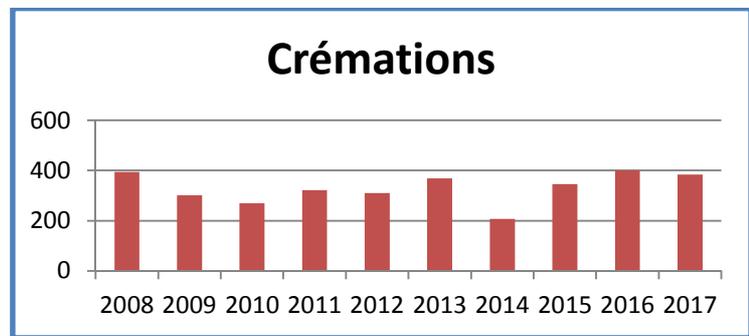
## I. DONNEES QUANTITATIVES DES ACTIVITES DU SERVICE EXTERIEUR DE POMPES FUNEBRES.

Le nombre d'agents affectés au pôle des affaires funéraires s'élevait au 31/12/2017, à 29 agents. Ils ont pour missions principales l'entretien des équipements, la police des cimetières et des funérailles d'une part, et d'autre part les missions de fossoyage, de crémation, et de mise à disposition des chambres funéraires.

### a) Les crémations

-Nombre de crémations : 384

Le nombre de crémations inclus aussi les pièces anatomiques provenant des établissements hospitaliers, qui ont l'obligation d'utiliser cette filière pour l'élimination des déchets humains. Cette activité fait aussi partie du service public.

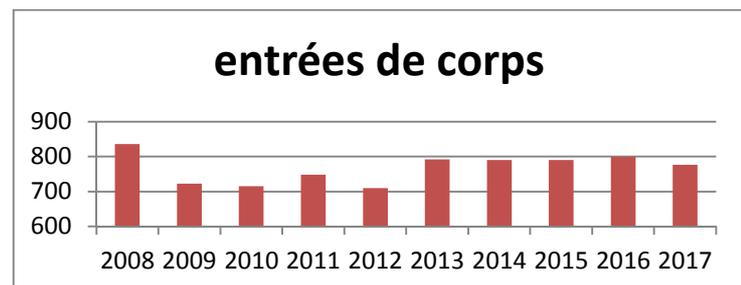


Le nombre annuel de crémation se maintient à près de 400.

### b) Le Funérarium

-Nombre d'entrées de défunts au centre funéraire : 776.

Les prestations sont la location de chambres funéraires pour des veillées et des casiers frigorifiques d'attente.

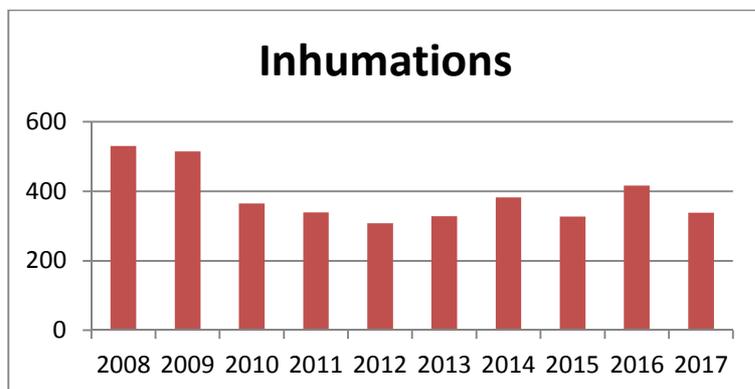


Depuis 2013, nous avons une relative stabilité du nombre. Les 4 chambres funéraires sont saturées. L'orientation des familles vers le funérarium de Bois Rouge se fait systématiquement, en cas d'indisponibilité.

### c) Les inhumations

-Nombre d'inhumations dans les cimetières de la Ville était de 338.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180921-184010-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2018  
Date de réception préfecture : 01/10/2018



Cette prestation concerne le fossoyage, réalisé principalement à la main. Seules certaines zones du cimetière de Prima se font mécaniquement.

Les inhumations retrouvent leur niveau moyen annuel aux alentours de 308/an. Tout en restant dans une tendance à la baisse en raison de la saturation que connaît nos cimetières. Contrairement aux veillées, les familles acceptent désormais, plus volontiers, de prendre sépulture, à Bois Rouge.

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES PRESTATIONS FUNERAIRES

Prestations/Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Entrées de corps	722	715	748	710	792	790	790	799	776
Crémations	301	269	321	310	369	207	346	400	384
Inhumations	515	365	339	308	328	382	327	416	338

#### d) Résultats du budget annexe de la Régie affaires funéraires

	MANDATS EMIS	TITRE EMIS	RESULTATS
2017	252 204.25€	-206 966.37 €	-45 237.88 €

Le déficit annuel s'accroît en raison de l'application des recommandations de la chambre régionale des comptes. Il a été notamment demandé de revoir le ratio de répartition du temps de travail du personnel entre les activités relevant des activités du service extérieur des pompes funèbres dont les dépenses sont retracées au budget annexe ; de celles relevant de l'entretien et de la police des funérailles qui, elles relèvent du budget principal.

La ligne de remboursement par la Régie au budget principal, des dépenses de personnel a donc dû être augmenté. Nous serons désormais dans l'obligation d'augmenter les recettes, pour trouver l'équilibre budgétaire.

## II. BILAN QUALITATIF SUR LES AXES DE TRAVAIL DE 2017

### a) L'obtention de l'habilitation sur la totalité des activités

La Régie a obtenu l'habilitation préfectorale en 2017, sur la totalité de ses activités relevant des services extérieurs des pompes funèbres.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180921-184010-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2018  
Date de réception préfecture : 01/10/2018

b) **Le projet de remise aux normes du crématorium**

Le projet de remise aux normes du crématorium suit son cours. L'importance des enjeux et des travaux nécessitent l'élaboration d'un marché public d'exception, dans un domaine technique très particulier. Les études préalables sont terminées. Les validations et orientations ont permis d'arrêter un scénario en rapport avec la faisabilité financière et de gestion. En 2018, une consultation sera lancée.

c) **Formation du personnel**

Nous poursuivons la professionnalisation afin de mieux conseiller, et proposer aux familles le service le mieux adapté à leurs besoins. En raison du niveau scolaire requis pour les formations diplômantes, nous avons dû proposer des formations de remise à niveau préalables. En 2017 ; un deuxième agent a obtenu le diplôme de conseiller funéraire.

Pour l'année prochaine, nous engagerons 3 autres personnels dans les formations suivantes :

- 1) Poste de maitre de cérémonie : professionnel dont la mission est d'organiser l'ensemble du cérémonial qui accompagne le deuil
- 2) Conseiller funéraire : professionnel ayant pour fonction de qualifier les demandes, conseiller, et faire signer les engagements administratifs et financiers aux usagers.
- 3) Dirigeant funéraire : professionnel de gestion des activités et de la réglementation funéraire.

d) **Gouvernance du service et de la Régie.**

Toute l'année s'est déroulée sans responsable de service. Cette absence a grandement perturbée la gestion quotidienne, et la réactivité. Nous développons le plan d'actions basé sur les recommandations de la Chambre Régional des Comptes. Un certain nombre de dispositifs, tel que les règlements intérieurs, les procédures, les tableaux de bord, les tarifs, etc. seront revus en 2018.



# BILAN ANNUEL 2017

## REGIE DES AFFAIRES FUNERAIRES

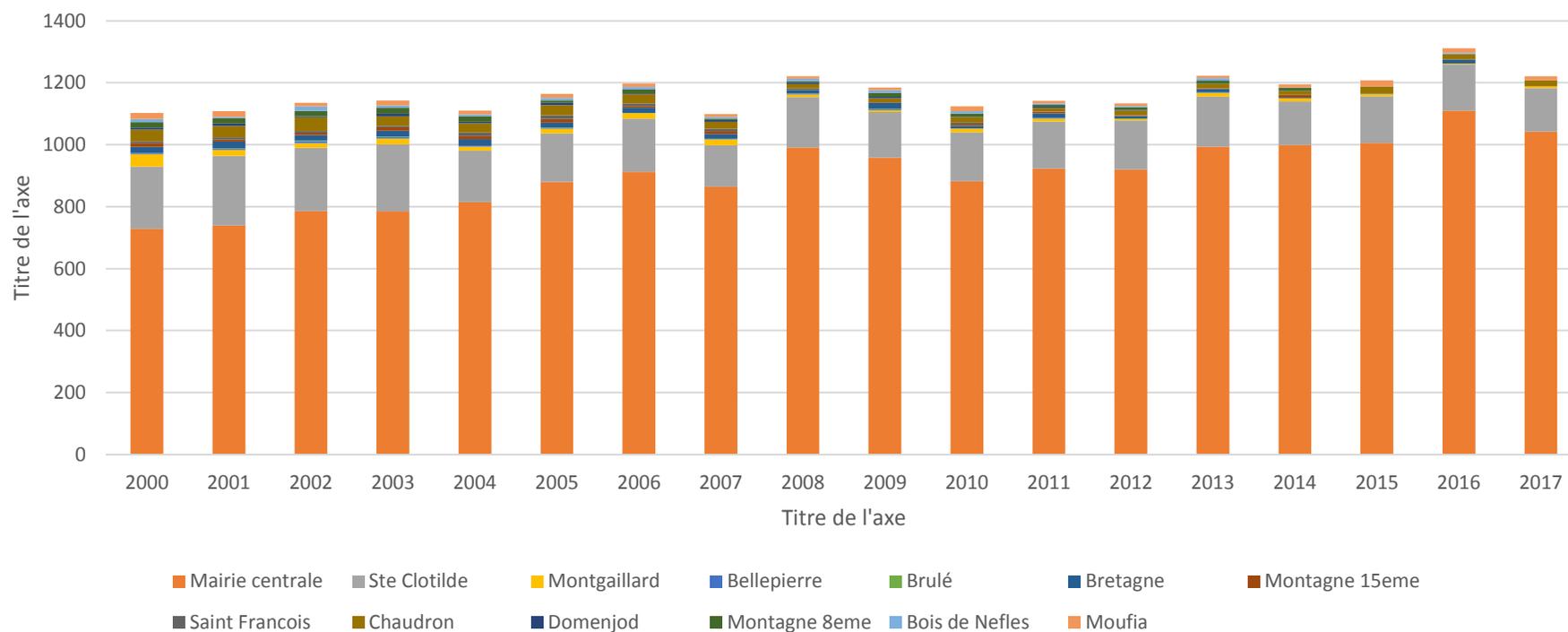


Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180921-184010-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2018  
Date de réception préfecture : 01/10/2018

# DONNEES GENERALES & QUANTITATIVES – ETAT CIVIL

## EVOLUTION DC 2000 à 2017

Tendance générale à la hausse depuis 2000, le nombre de DC a dépassé le nombre de 1200/an; malgré le pic de 2016.



# RAPPEL ORIENTATIONS 2017

## mises en œuvre

### AXES PRIORITAIRES DU PROJET POLITIQUE DECLINES DANS LE PROJET DE SERVICE

- **Modernisation du service**
  - Structurer la gestion RH
  - Exploiter les outils numériques
  - Réorganiser le temps de travail
- **Amélioration de l'accueil des usagers et des prestations services**
  - Amélioration satisfaction usagers
  - Diminuer les risques juridiques
  - Améliorer l'image de la ville

## DONNEES GENERALES & QUANTITATIVES – 2017

Indicateurs	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
<b>Ind d'activités</b>													
<b>Nb de crémations</b>	43	33	30	30	30	20	29	38	39	28	29	35	384
<b>Nb de fossoyage</b>	27	28	25	16	23	37	32	41	36	35	21	17	338
<b>Nb Chambres funéraires</b>	56	49	46	41	40	49	45	54	48	50	51	47	576
<b>Nb casiers</b>	23	11	18	19	15	20	17	16	19	10	14	18	200
<b>Nb Salle d'adieu</b>	60	47	48	47	41	51	50	56	53	53	48	50	604
<b>Tot résidents</b>	63	65	44	48	47	48	48	56	39	49	49	49	605
<b>Tot non résidents</b>	30	19	29	26	21	34	30	38	54	36	36	36	389
<b>Ind financier</b>													
<b>total:</b>	22 020,00 €	20 232,00 €	19 152,00 €	16 899,00 €	17 712,00 €	16 521,00 €	19 003,00 €	24 527,00 €	23 503,00 €	20 581,00 €	18 092,00 €	19 688,00 €	237 930,00 €
<b>montant total encaissements réalisés par le régisseur :</b>	4 308,75 €	6 877,59 €	12 941,94 €	7 161,00 €	18 152,18 €	9 964,65 €	8 657,57 €	19 349,81 €	20 800,12 €	17 453,77 €	17 438,17 €	20 665,13 €	163 770,68 €

## DONNEES GENERALES & QUANTITATIVES – 2017

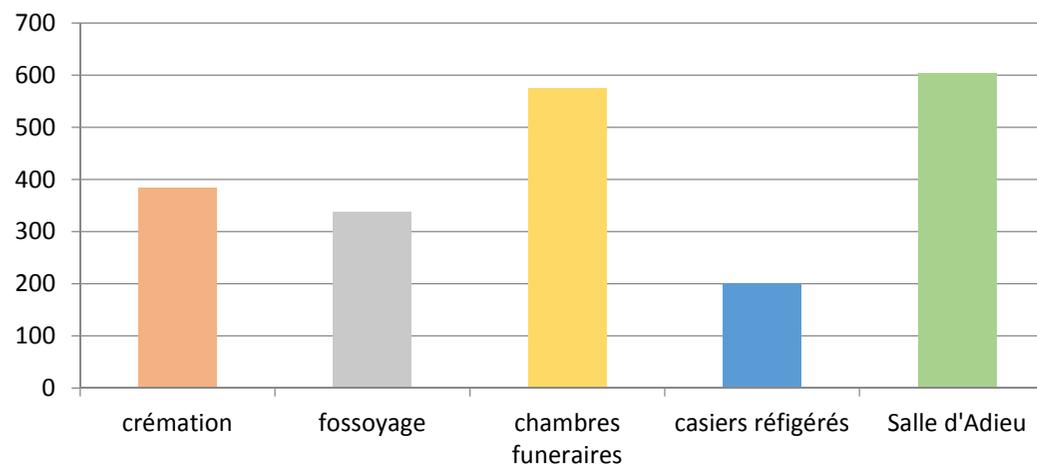
### DETAILS PRESTATIONS SERVIES

Indicateurs d'activités	Total
Crémation (382€)	384
Fossoyage (124€)	338
chambres funéraires (77€)	576
casiers réfrigérés (27€)	200
Salle d'Adieu (Gratuité)	604

Les prestations les plus importantes sont dans l'ordre décroissant :

- 1) Location salle d'adieu pour les cérémonies
- 2) Location des chambres funéraires pour les veillées
- 3) Les crémations
- 4) Les inhumations

PRESTATIONS SERVIES  
de JANV à JUILL 2017



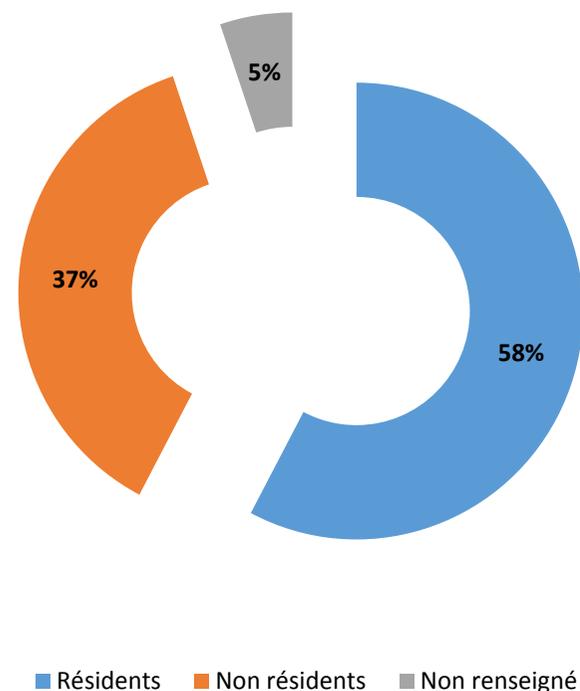
## DONNEES GENERALES & QUANTITATIVES – 2017

### RATIOS CREMATIONS / INHUMATION

Ind d'activités	Total
crémation	384
fossoyage	338

NB: la tendance constatant **une augmentation du nombre de crémation** et une diminution du nombre d'inhumation, se poursuit.

Nous réalisons désormais plus de crémations que d'inhumations. La saturation des cimetières de St Denis, et l'évolution des pratiques culturelles en sont les raisons principales.



**L'activité crémation s'installe de plus en plus comme l'activité principale quantitativement et économiquement.**

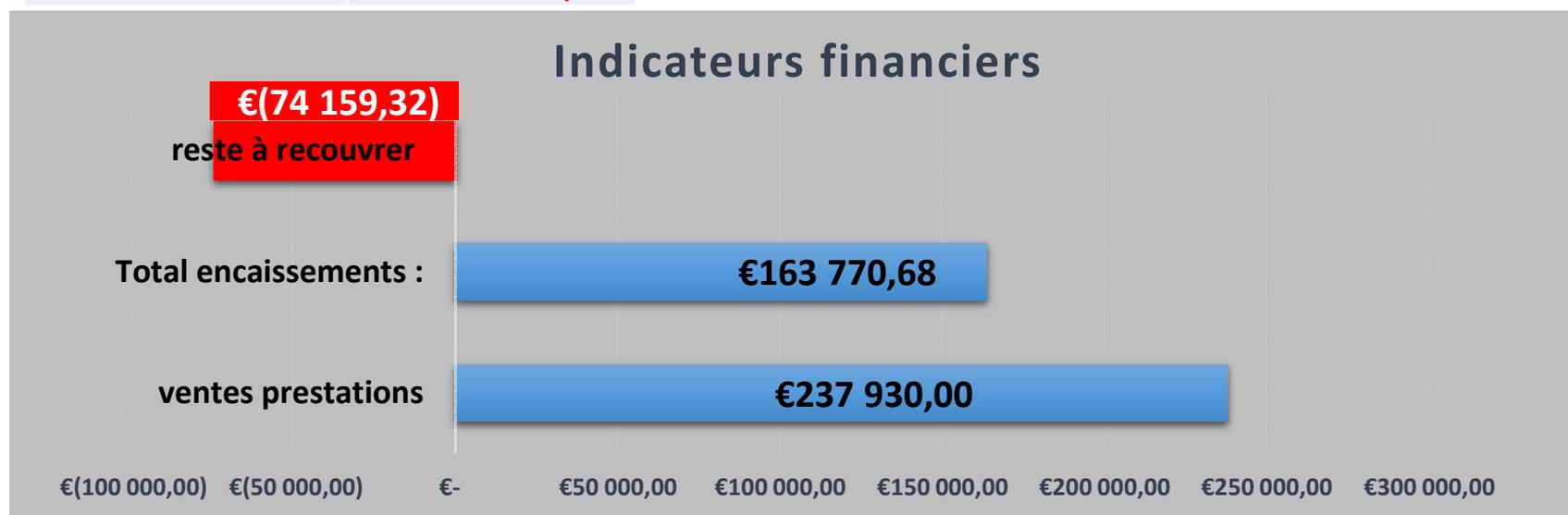
## DONNEES GENERALES & QUANTITATIVES – 2017

### INDICATEUR FINANCIERS

Ventes prestations	237 930,00€
Total encaissements :	163 770,68€
Reste à recouvrer	- 74 159,32€



**31 % de recettes non encaissées.**



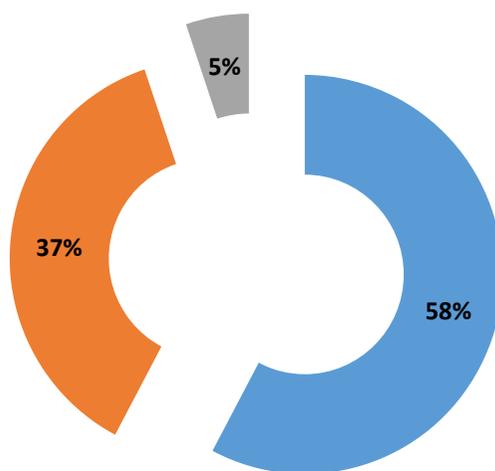
Les actions mises en œuvre pour améliorer le recouvrement (nouveau régisseur, paiement CB, procédures enregistrement des entrées de corps, ...) ont permis de faire chuter le non recouvrement des recettes de 52% à 31%.

Néanmoins, ce ratio représente près de 74K€ sur un total de 237K€. Il est encore trop important, d'autres actions devant permettre de sécuriser les transactions devront être élaborées.

## DONNEES GENERALES & QUANTITATIVES – 2017

### Structure usagers RESIDENTS – NON RESIDENTS

Statuts défunts	Nbre
Résidents	605
Non résidents	389
Non renseigné	54

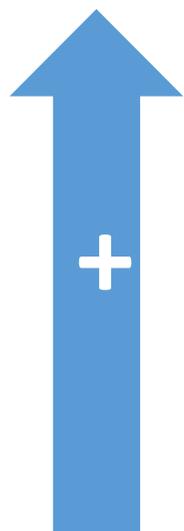


37% des admissions concernent des non résidents.

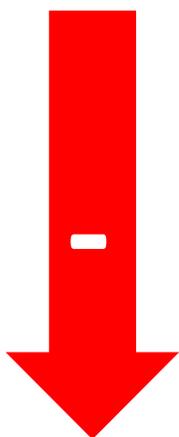
Le ratio s'élève à près de 60% de non résidents occupant la salle d'adieu, qui est gratuit.

■ Résidents ■ Non résidents ■ Non renseigné

## DONNEES GENERALES & QUANTITATIVES – 2017



- Augmentation recettes
- Secteur d'activités fiable
- Des investissements programmés



- Faiblesse administrative
- Risques juridiques, pénales et financiers présents et perdurant

Éléments de satisfaction : la présence d'une régisseuse compétente et formée a permis une **réelle augmentation des recettes**. En 2017, les prestations réalisées étaient surveillées et tracées, par un personnel en contrat aidé.

Cependant, dans un secteur économique où les débiteurs sont des mutuelles, Assurances ou des familles désireuses de régler leurs dettes (débiteurs fiables) ; force est de constater que le recouvrement n'est pas suffisamment efficace. C'est une faiblesse structurelle de ce service.

L'absence chronique de chef de service, suite aux démissions et l'absence de remplacement de ce personnel, **menacent** grandement l'organisation du service, **l'équilibre du budget et la sécurisation juridique**.

Les pistes de solutions envisagées sont : le recrutement d'un **chef de service**, et la mise en place de **paiement dématérialisé**. **Le but est de permettre à l'usager de régler rapidement et de faire, enfin leur deuil**.

Le service doit aussi se conformer aux **recommandations et rappel à la loi de la CRC** : revoir les tarifications :

- 1) sur le montant des prestations : le prix de vente doit correspondre au minimum au prix de revient
- 2) La non discrimination tarifaire : en SPIC, l'usager ne peut subir de discrimination selon qu'il soit résident ou non résidents.

Modernisation du service			
	Réalisé	Non Réalisé	Observation
Structurer la gestion RH	Régisseur	Nomination chef de service	Situation de blocage au niveau de l'encadrement La présence de la régisseur permet le contrôle des aspects financier. Un chef de service a enfin, été nommé en décembre 2017
Exploiter l'outil numérique	secrétaire (en CUI)	Adhésion des agents	Sans chef de service le respect des consignes ne peut être appliqué. La présence de la secrétaire permet d'avoir une meilleure connaissance de l'activité et la traçabilité (tableau de bord mensuel). Cependant, la fin de son contrat créera une nouvelle période d'absence de recueil des données.
Réorganiser le temps de travail	Délibération astreinte / permanence	Importance des Heures supplémentaires payées malgré une diminution	Le travail sur la réorganisation du temps de travail a été reporté, en raison de la priorité donnée aux autres services. Indisponibilité de la DRH. Une nouvelle délibération mettant en place de nouveaux dispositifs devrait nous permettre de réduire les dépenses.
Professionalisation			
Amélioration satisfaction des usagers et la qualité de service	1 diplômé supplémentaire La professionnalisation se poursuit	- Absences Investissement au niveau des études préalables. -Pas de budget en mat et mob	Le projet de remise aux normes a pris du retard en raison de décision contradictoire et des délais .Le matériel est obsolète et date de 30 ans.
Diminuer les risques juridiques	Elaboration procédures et règlement intérieur Audit de la CRC	Préconisation et recommandation CRC	.Un certains nombres de préconisation de la CRC ont été réalisées-ex: de nouveaux règlements intérieurs. L'année 2018 devrait permettre une réactualisation des tarifs pour la recherche de l'équilibre budgétaire